



EXTRAIT DES REGISTRES

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**LE COMITE SYNDICAL S'EST REUNI
AU SBHG
45, RUE PAULE RAYMONDIS
A TOULOUSE**

LE MERCREDI 29 MARS 2023 A 18 HEURES

Sous la présidence de Monsieur Philippe PLANTADE

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Délégués : M. Pierre GENRE (AIGREFEUILLE), M. Daniel THOMAS (AUCAMVILLE), M. Frédéric LEMAGNER et Mme Nicole VAYROU (BALMA), M. Christophe GOURSAUD (BEAUPUY), M. Romuald PONCE (BRUGUIERES), MM. Vincent BOUVIER et Guillaume IRSUTTI (CASTELGINEST), Mme Carine MIRANDA (FONBEAUZARD), M. Benjamin LENORMAND (GRATENTOUR), Mme Christine PERROUX (L'UNION), M. Jean-Luc FABRE (MONS), M. Patrick HERBAUT (MONTRABE), M. Claude CYPRIEN (PIN BALMA), M. Manuel FERNANDES (QUINT-FONSEGRIVES), Mme Ida RUSSO, et MM. Marc FERNANDEZ, Jean-Pierre GODFROY et Robert MEDINA (TOULOUSE METROPOLE), M. Pierre LATTARD (SICOVAL), MM. Gilbert HEBRARD et Geoffroy DE LA PANOUSE (CC TERRES DU LAURAGAIS), M. Didier AVERSENG (CC COTEAUX DU GIROU), Mme Marina DAILLUT et M. Denis BRUN (CC DU FRONTONNAIS), M. Bertrand GELI (CC LAURAGAIS REVEL SOREZOIS), Mme Danièle SUDRIE (CC COTEAUX DE BELLEVUE), M. Pierre VIRVES (CC SOR AGOUT) et M. Michel BOUYSSOU (CC TARN AGOUT)

Avaient donné pouvoir : Mme Anne-Lise CAMUS (FLOURENS) à M. Jean-Luc FABRE, M. Alain SUSIGAN (SAINT-ALBAN) à M. Robert MEDINA, Mme Agnès MESTRE (SAINT-ORENS DE GAMEVILLE) à M. Jean-Pierre GODFROY, Mme Véronique DOITTAU à M. Marc FERNANDEZ (TOULOUSE METROPOLE), Mme Nicole MIQUEL-BELAUD à M. Philippe PLANTADE (TOULOUSE METROPOLE), M. Grégoire CARNEIRO (TOULOUSE METROPOLE) à M. Vincent BOUVIER, Mme Béatrice URSULE (TOULOUSE METROPOLE) à M. Guillaume IRSUTTI, M. Patrick PLICQUE (CC COTEAUX DU GIROU) à Mme Danièle SUDRIE

Etaient absents excusés : M. Patrice RENARD (LAUNAGUET), M. Franck CHATELAIN (QUINT FONSEGRIVES), M. Alain SUSIGAN (SAINT-ALBAN), M. Jean-Jacques BOLZAN (TOULOUSE), M. Pierre TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE)

Détermination du besoin de financement en section d'investissement :

Ce résultat d'un montant global de – 336 342 € est déterminé à partir du résultat cumulé de l'exercice.

Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Le résultat de la section de fonctionnement représentant une somme globale de 376 093,75 €, doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement pour un montant global de 336 342,00 €, le solde soit 39 751,75 €, étant porté en report de la section de fonctionnement.

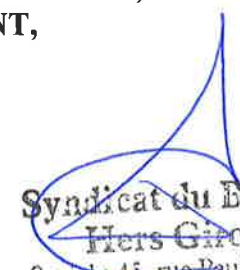
Je vous propose, dès lors, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE :

Le Comité Syndical décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, apparaissant au Compte Administratif 2022, soit 376 093,75 €, en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 de la section d'investissement pour un montant de 336 342,00 €, afin de couvrir le besoin de financement de l'exercice, le solde soit 39 751,75 € étant porté en report de la section de fonctionnement.

Ces sommes seront reportées au Budget Primitif 2023.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES,
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,**


Syndicat du Bassin
Hers Girou
Siège Social : 45, rue Paule Raymondis
31200 TOULOUSE